

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD296

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 61, substituer à la première occurrence du mot :

« territoires »

les mots :

« collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.